



Envoi au contrôle de légalité le : 15 juillet 2024

Publication électronique le : 15 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 JUILLET 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

AIDE DÉPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

(N°2024-316)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-2 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2024-254 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « Aide

départementale aux associations de Jeunesse » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 25/06/2024 ;

Madame Florence WOZNY, Messieurs Jean-Claude DISSAUX et Alain MEQUIGNON, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer les 37 subventions aux associations affiliées à l'Association d'Action Educative (AAE) pour un montant total de 24 400 €, conformément au tableau joint en annexe n°1, dans le cadre de l'aide départementale aux associations de jeunesse et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer les 14 subventions aux associations situées sur des communes inondées pour un montant total de 57 400 €, conformément au tableau joint en annexe n°2, dans le cadre de l'aide départementale aux associations de jeunesse et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-338C01	65748//93338	Subvention Loisirs Jeunesse	200 000,00	81 800,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 41 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 juillet 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe: Aide Départementale AAE

	ASSOCIATIONS	COMMUNES	MONTANTS PROPOSES
ARRAGEOIS 4 associations	GENERATION MUSIQUE	BUCQUOY	800,00 €
	AMICALE LAIQUE DAINVILLE CENTRE	DAINVILLE	500,00 €
	DAINVILLE LOISIR ET FETE	DAINVILLE	600,00 €
	STE UNION SPORTIVE DE VIMY	VIMY	500,00 €
	TOTAL ARRAGEOIS		2 400,00 €
ARTOIS 11 associations	ATIV GYM	BARLIN	500,00 €
	AVIRON BETHUNE ARTOIS	BETHUNE	400,00 €
	CAFEMELEON	BETHUNE	800,00 €
	CLUB LEO LEGRANGE	BEUVRY	800,00 €
	CLUB DE TIR	BEUVRY	400,00 €
	FLJEP	BURBURE	800,00 €
	CAMBLAIN FOOT LOISIRS	CAMBLAIN CHATELAIN	800,00 €
	GALAXY MAISON DES JEUNES	DOUVRIN	300,00 €
	HES HIPHOP	HESDIGNEUL LES BETHUNE	800,00 €
	LES FRANCS TIREURS	FOUQUEREUIL	700,00 €
	JUDO CLUB LESTREMOIS	LESTREM	600,00 €
	TOTAL ARTOIS		6 900,00 €
AUDOMAROIS 1 association	CENTRE LAIQUE	SAINT-OMER	800,00 €
	TOTAL AUDOMAROIS		800,00 €
BOULONNAIS 3 associations	LES AMIS DE BAINCTHUN	BAINCTHUN	800,00 €
	GRS	BOULOGNE SUR MER	600,00 €
	THUNDERS FUTSALL	BOULOGNE SUR MER	500,00 €
	TOTAL BOULONNAIS		1 900,00 €
CALAISIS 3 associations	UNION VELO CLUB CALAIS	CALAIS	800,00 €
	FANFARE	LICQUES	400,00 €
	LYS CALAIS TRIATHLON	CALAIS	800,00 €
	TOTAL CALAISIS		2 000,00 €
LENS-HENIN 13 associations	AIX PRESSION DANSE	AIX NOULETTE	800,00 €
	JUDO CLUB	AIX NOULETTE	500,00 €
	ASSOCIATION SPELENSY	ANGRES	500,00 €
	MINNING	BULLY LES MINES	600,00 €
	MAGIC SHOW	COURCELLES-LÈS-LENS	800,00 €
	ASSOCIATION BASKET COURCELLES DOURGES	DOURGES	800,00 €
	AAE	ANGRES	800,00 €
	HORIZON LOISIRS JEUNE	LEFOREST	800,00 €
	HOLIDAYS GEEK UP	LENS	500,00 €
	TENNIS DE TABLE LENSOIS	LENS	500,00 €
	LIEVIN GILLES EN FETE	LIEVIN	800,00 €
	TENNIS CLUB DE LIEVIN	LIEVIN	600,00 €
	BADMINTON CLUB	OIGNIES	800,00 €
	TOTAL LENS-HENIN		8 800,00 €
MONTREUILLOIS 2 associations	ASSOCIATION SPORTIVE DE BEZINGHEM	BEZINGHEM	800,00 €
	MAISON DES FAISEURS	GROFFLIERS	800,00 €
	TOTAL MONTREUILLOIS		1 600,00 €
37 associations	TOTAL GENERAL		24 400,00 €

Annexe: Aide Départementale AAE pour les associations situées sur les communes inondées.

	ASSOCIATIONS	COMMUNES	MONTANTS PROPOSES
AUDOMAROIS 6 associations	CERCLE ATHLETIQUE	EPERLECQUES	8 000,00 €
	DECOUVERTE PECHE ET PROTECTION DES MILIEUX - DPPM	AIRE SUR LA LYS	2 500,00 €
	ESPACE SOCIO CULTUREL DE LA LYS	AIRE SUR LA LYS	2 500,00 €
	COMITE DES FETES	FAUQUEMBERGUES	7 000,00 €
	TENNIS DE TABLE SAINT OMER HELFAUT	SAINT OMER	7 000,00 €
	FOYER RURAL	THEROUANNE	1 800,00 €
	TOTAL AUDOMAROIS		28 800,00 €
BOULONNAIS 2 associations	ASSOCIATION JEUNESSE EN COURSE	DOUDEAUVILLE	300,00 €
	FC ISQUES	ISQUES	1 300,00 €
	TOTAL BOULONNAIS		1 600,00 €
CALAISIS 4 associations	LA BOULINGHEM	BALINGHEM	5 000,00 €
	PARC PEDAGOGIQUE DU MARAIS	CALAIS	5 000,00 €
	UNION SPORTIVE DE GUINES	GUINES	5 000,00 €
	ECOLE MUNICIPAL DE MUSIQUE	ZUTKERQUE	1 000,00 €
	TOTAL CALAISIS		16 000,00 €
MONTREUILLOIS 2 associations	Union Sportive de Bourthes	BOURTHES	3 000,00 €
	FOYER RURAL	BOURTHES	8 000,00 €
	TOTAL MONTREUILLOIS		11 000,00 €
14 associations	TOTAL GENERAL		57 400,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Mission Jeunesse et Citoyenneté

RAPPORT N°26

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 JUILLET 2024

AIDE DÉPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

Le 29 janvier dernier, le Département a confirmé sa volonté de toujours adapter ses politiques aux réalités des jeunes de son territoire en adoptant la délibération cadre « objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles » qui entend décliner les objectifs, rendre lisible et coordonner les mesures départementales en faveur de la jeunesse.

Il ne suffit pas d'affirmer que nous avons confiance en la Jeunesse, il faut lui en donner la preuve. C'est ce parti pris qui a conduit notre Département à engager, depuis plus de dix ans, une politique volontariste en faveur de la Jeunesse (pacte départemental pour la jeunesse de 2012, délibération annuelle sur l'évolution des mesures jeunesse...). Une ambition qui se décline dans ses différentes politiques sectorielles et au travers des mesures universelles qui s'adressent à tous les jeunes du Pas-de-Calais (mesure permis engagement citoyen, aide au BAFA/BAFD, bourse initiatives jeunes pour l'aide au projet et sac ados).

Dans ce cadre, le Département a noué des partenariats avec les principales associations d'éducation populaire qui œuvrent dans le Pas-de-Calais, permettant de structurer, valoriser des actions et projets, mais surtout à accompagner la vie associative dans le département pour promouvoir les valeurs de la République, de citoyenneté et de laïcité.

L'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais (AAE62) fédère environ 717 associations réparties sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Il s'agit d'associations qui proposent des activités de loisirs, sportives ou culturelles pour les 6-25 ans. Ces associations représentent plus de 66 000 adhérents dont environ 40 000 sont âgés de moins de 25 ans.

Dans le cadre de son projet jeunesse, l'AAE62 s'adresse aux jeunes de 6 à 25 ans. Elle s'appuie sur l'ensemble de ses partenaires associatifs et institutionnels et de son réseau pour mener des actions dans tout le département du Pas-de-Calais.

Elle inscrit son activité dans une dimension départementale et de proximité avec la présence de référents bénévoles sur chacun de ses territoires du Pas-de-Calais qui accompagnent les associations locales. Son savoir-faire a été reconnu par l'Etat qui lui a

confié la co-animation du réseau des Guides Asso du Pas-de-Calais.

Aussi, à travers la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui unit le Département et l'AAE 62, il est proposé de soutenir les projets associatifs de son réseau associatif jeunesse.

Par ailleurs, compte-tenu de la situation exceptionnelle liée aux évènements climatiques sur une partie du territoire départemental, l'enveloppe de 200 000 € a été partagée en deux afin de soutenir d'une part, les associations de jeunesse affiliées à l'AAE et d'autre part, les associations de jeunesse sinistrées par les inondations depuis novembre dernier et localisées dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle par la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le montant des subventions à accorder aux associations jeunesses localisées sur les communes reconnues en état de catastrophe naturelle suites aux inondations tient essentiellement compte du montant des frais liés au remplacement de matériels et équipements détériorés ou détruits à cette occasion.

183 projets d'associations, relevant du réseau de l'AAE, ont fait l'objet d'une présentation en commission permanente du 17 juin 2024 pour un montant total de subvention de 109 100 €.

En complément, une deuxième phase d'instruction conduit à proposer 37 nouveaux projets d'associations affiliées à l'AAE ainsi que 14 demandes de subvention présentées par des associations situées sur des communes sinistrées.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant,

- d'attribuer les 37 subventions aux associations affiliées à l'AAE pour un montant total de 24 400 €, conformément au tableau joint en annexe n°1, dans le cadre de l'aide départementale aux associations de jeunesse et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer les 14 subventions aux associations situées sur des communes inondées pour un montant total de 57 400 €, conformément au tableau joint en annexe n°2, dans le cadre de l'aide départementale aux associations de jeunesse et selon les modalités reprises au présent rapport.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-338C01	65748//93338	Subvention Loisirs Jeunesse	200 000,00	90 900,00	81 800,00	9 100,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY